Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215601394-20260322-22032026F-DE

MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux du mois de mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTERTELOT, dûment convoqué par le maire sortant, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nellie JOLIVET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

11 conseillers en exercice
Présents : 11 Votants : 11

11 conseillers étaient présents : Nellie JOLIVET, Philippe RICAUD, Laure BERTHY, Sophie CARO, Loïc LE PEN, Patricia BOUSSO, Élodie LANGLOIS, Éric PELLAN, Benjamin PERSON, Christophe FERRET et Sébastien GICQUEL

A été désignée secrétaire de séance : Éric PELLAN

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose qu'il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal,

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Montertelot étant de 11, il ne peut y avoir plus de trois adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de fixer à trois le nombre des adjoints de la commune de Montertelot.

11 voix POUR *0 voix CONTRE* *0 abstention*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE 56800 MONTERTELOT